

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 20 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire et en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 au siège de la Communauté de communes en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le jeudi 14 octobre 2021.

**Présents** : François COLLART, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Corine LECLERC, Murielle GILHARD, Annie LEROY, Laurence TOURNEUR, Guillaume BOUTILLOT, Nathalie FRANCART, Magali SALUAUX, Mickaël ROSE, Sabrina DA CRUZ, Aurélie FAKATAULAVELUA, Valérie MORAND, Martine LORIN.

**Absents excusés** :

Madame Natacha BOUCAU donne pouvoir à Monsieur Didier HEINIMANN  
Madame Sabine BAUDIER donne pouvoir à Monsieur François COLLART  
Madame Nina HUBERT donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël OUDIN  
Monsieur Patrick GRÉGOIRE donne pouvoir à Madame Martine LORIN  
Monsieur Manuel ROCHA-GOMES donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET  
Monsieur Charley MEURILLON donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis BAZARD

**Absents non excusés** :

Monsieur Baptiste PHILIPPO  
Monsieur Maxime VARIN  
Monsieur Laurent GOURNAIL

**Secrétaire de séance** :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume BOUTILLOT se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

**Compte-rendu de la séance du 22 septembre 2021**

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2021 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

## **Action sociale– enfance – jeunesse**

### **DELIBERATION N°2021/10/001 : Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Marne**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et décide la mise en place de la convention territoriale globale avec la CAF sur les thèmes suivants :

- La famille (recouvrant les thématiques : petite enfance / enfance / jeunesse)
- La parentalité
- L'animation de la vie socialement
- La lutte contre la précarité

## **Fonction publique**

### **DELIBERATION N° 2021/10/002 : Recensement de la population : création d'un poste non permanent de coordonnateur pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de donner un avis favorable à la création d'un poste non permanent de coordonnateur pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet.

### **DELIBERATION N° 2021/10/003 : Recensement de la population - création de 6 postes d'agents recenseurs et rémunération des agents recenseurs :**

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante approuvent la création de 6 postes d'agent recenseur et arrêtent les modalités de leur rémunération.

### **DELIBERATION N° 2021/10/004 : Création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint d'administratif territorial pour un accroissement saisonnier d'activité :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint d'administratif territorial pour un accroissement saisonnier d'activité.

## **Finances locales**

### **DELIBERATION N° 2021/10/005 : Assurance statutaire : Adhésion de la Commune au contrat groupe lancé par le Centre de Gestion de la Marne :**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'adhésion de la commune au contrat statutaire lancé par le Centre de gestion de la Marne.

### **DELIBERATION N° 2021/10/006 : La Pédale Suippase : Versement d'une subvention exceptionnelle**

L'association la Pédale Suippase et la ville de Suippes ont organisé le 3 octobre dernier la course « les foulées suippases ». Cette course concernait tous publics. Au total 186 participants ont répondu présents. L'organisation de cet évènement a mobilisé des bénévoles, des agents de la Commune, des conseillers municipaux, des représentants des forces de l'ordre, des membres de l'association ainsi que son président. Le montant total des dépenses s'élève à 2 763, 64 TTC € contre 2 450 € de recettes en face, soit un léger déficit de 313, 64 €.

D'un commun accord et pour des raisons d'efficience, l'association a engagé toutes les dépenses utiles à la tenue de cet évènement. La Commune s'est engagée à prendre en charge toutes les dépenses liées à la logistique, la mise à disposition du personnel, la communication et combler le cas échéant le déficit financier de l'opération.

Vu le bilan de la manifestation comme indiqué ci-dessous fait apparaître un déficit de 313, 64 €. Il vous est demandé d'octroyer à l'association la Pédale Suippase une subvention exceptionnelle à hauteur du déficit enregistré.

<b>Budget réel "foulées suippases" 3/10/21</b>			
<b>DEPENSES</b>		LIBELLE	MONTANT TTC
	1	Promotion, publicité	300
	2		
		Droit d'organisation FSGT + Assurance	248
	3	Prestation chronométrage avec déplacement	687,6
	4	Réception	240
	5	Maillots	1215
6	Dotations et récompenses	73,04	
<b>Total des dépenses</b>			<b>2 763,64</b>
<b>RECETTES</b>		LIBELLE	MONTANT TTC
	1	Inscriptions	739
	2	CD Marne	300
	3	Communauté de communes	300
	4		
		Partenaires privés	1000
5	Buvette	111	
<b>Total des recettes</b>			<b>2 450,00</b>
<b>RESULTAT (dépenses - recettes)</b>			<b>-313,64</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE** d'accorder à l'association la Pédale Suippase une subvention exceptionnelle d'un montant de 313, 64 € TTC

**DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*M. Didier HEINIMANN informe qu'un cross canin aura lieu le 08 mai prochain.*

## **DELIBERATION N° 2021/10/007 Achat d'un défibrillateur : demande de subvention :**

A l'unanimité, les membres de l'assemblée prennent acte de l'achat d'un défibrillateur et autorisent M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels.

## **DELIBERATION N° 2021/10/008 : Convention de coordination de la police municipale de Suippes et des forces de sécurité de l'État :**

Monsieur JESSON avise les membres de l'assemblée que la police municipale participe aux missions de sécurité publique au côté de la gendarmerie nationale, elle complète la présence sur le terrain. Il est donc nécessaire que leurs actions respectives soient coordonnées dans l'intérêt des citoyens comme dans celui des agents de la police ou de la gendarmerie.

Cette collaboration se formalise par la signature d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

En vertu de l'article L.2212-6 du CCGT, la signature d'une convention est obligatoire :

- Dès lors qu'une commune compte au moins 5 agents de police municipale,
- Si le maire souhaite armer ses policiers municipaux,
- Si le maire souhaite l'exercice des missions de ses policiers municipaux en nocturne de 23h00 à 06h00.

Compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité de l'État et de la police municipale, le maire de SUIPPES précise qu'il souhaite renforcer l'action de la police municipale par les moyens suivants :

- Patrouilles véhiculées.
- Echanges d'informations.
- Missions menées en commun avec les forces de sécurité de l'État
- Armement de sa police municipale en catégorie B en l'espèce pistolet à impulsion électrique ainsi que générateur d'aérosols incapacitant ou lacrymogène d'une capacité supérieure à 100 ml, mais aussi en catégorie D en l'espèce bâton de défense télescopique.
- Patrouilles de nuit pouvant aller au-delà de 23 heures 00 (en binôme avec la Gendarmerie)

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de coordination, dont le projet est joint à la présente délibération, entre la commune de Suippes, le préfet de la Marne, le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Châlons-en-Champagne, le Général commandant le groupement de gendarmerie de la Marne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de coordination de la police municipale de Suippes et des forces de sécurité de l'État.

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Informations et questions diverses :**

### **M. Jacques JESSON :**

- Achat du véhicule de la police municipale.
- Installation d'une application avec un portail citoyen dédié à la prise en compte et l'analyse des demandes des administrés.

### **M. Didier HEINIMANN :**

- La première campagne de distribution des repas s'est très bien passée. La deuxième campagne est prévue le 06 novembre prochain.

### **M. Jean-Louis BAZARD :**

- Projets RH : une réunion du groupe de travail est prévue le 08 novembre. Les trois points à l'ordre du jour sont : le compte épargne temps, la participation employeur à prévoyance et santé, et le temps du travail.
- Bilan social : le rapport social unique a été réalisé et envoyé au Centre de gestion. Il retrace une vision sommaire sur le taux d'absentéisme, l'évolution des effectifs, le temps du travail.
- Exonération taxe foncière pour les nouvelles constructions : ce point sera examiné pour l'exercice suivant. L'exonération sera maintenue sur Suippes.

### **M. Jean-Noël OUDIN :**

- Information de l'intérêt exprimé par le fondateur de « univers des géants » au sujet du carnaval de Suippes.
- Prise de contact avec un référent de la Corée du Sud.

### **Mme Corine LECLERC :**

- Compte-rendu du comité local pluridisciplinaire relatif à prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles « Ste Menehould/Suippes/ Mourmelon le Grand ».

### **M. François COLLART :**

- PLUI : les premières réunions sur le thème économique ont débuté la semaine dernière.
- Droit de préemption : la Commune pourra acquérir la maison sise 1 place de la Libération.
- Projet Armée Multi-accueil – réflexion MARPA : une réunion sur site a eu lieu le 19 octobre.
- Une étude de faisabilité sera lancée par l'IGISA.
- Projet d'aménagement du parc Buirette : l'installation de l'éclairage solaire est finie.
- Habitats seniors : une réunion en visio a eu avec un bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement des collectivités dans la définition d'un projet béguinage.
- Lancement du groupe de travail avec les Maires de St-Rémy et St Hilaire sur l'opportunité de mutualiser les services dédiés au pôle enfance jeunesse.
- Locaux CCAJH : depuis la délocalisation de France services et le CLIC, la commune est sollicitée par des associations pour la mise à disposition de bureaux et de salles.
- Prochains Conseils municipaux : les projets de délibérations seront projetés sur écran et deux exemplaires papier seront à disposition des conseillers intéressés.
- Horaire du Conseil municipal : dorénavant les séances débiteront à 20h00 au lieu de 20h30.
- Cross canin : une course est prévue le 08/05 à l'intérieur du parc Buirette.
- Animation de Noël : une réflexion est en cours pour organiser une animation.

Le Maire déclare la séance close à 23h10.

# VILLE DE SUIPPES

## ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. ( \_27\_ )

Nombre de membres présents..... ( \_18\_ )

Nombre de suffrages exprimés.... ( \_24\_ )

VOTES : Pour..... ( \_ )

Contre..... ( \_ )

Abstentions..... ( \_ )

Date de convocation : 14 OCOTBRE 2021.

Présenté par Monsieur le Maire,  
A SUIPPES, : 14 OCOTBRE 2021.

Le Maire,

**François COLLART**

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire  
A SUIPPES, le : 20 OCOTBRE 2021.

### **Les membres du Conseil Municipal,**

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1<sup>er</sup> Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2<sup>ème</sup> Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3<sup>ème</sup> Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4<sup>ème</sup> Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5<sup>ème</sup> Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GILHARD Murielle

Mme. TOURNEUR Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRAN CART Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

M. MEURILLON Charley

Mme. LEROY Annie

Mme. LORIN Martine

M. GREGOIRE Patrick

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste